

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **4 décembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **5**

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE ; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Sandra DELIBIT

Numéro : DL20241211-014

Matière : 3.2 - Domaine et patrimoine – aliénations

Objet : CESSION DE L'ANCIENNE MAISON DE L'IME SITUÉE 1 IMPASSE PRÉ-MORNAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants ;

Vu l'avis des domaines en date du 15 mars 2024;

Vu le classement des parcelles au PLUi en zone Ub : zone urbaine correspondant aux extensions du centre ancien ;

Considérant que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrale AH 250 ;

Considérant que cette maison est actuellement inoccupée ;

Considérant que cette cession permettra de revitaliser la Commune en redonnant vie à un bien immobilier inutilisé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire et Madame Maryse BADIA ne prenant pas part au vote, décide :

- D'autoriser la cession de l'ancienne maison de l'IME située impasse Pré-Mornac, sous la section cadastrale AH 250 à la SCI JMJ (N° immatriculation 934 351 024 R.C.S. Tours) pour la somme de 53 000 euros ;
- D'autoriser la mise à jour du cadastre par le géomètre ;
- D'autoriser la désaffectation et le déclassement de la parcelle bâtie AH 250 ; et
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente et à accomplir toutes les démarches administratives afférentes.

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Sandra DELIBIT

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20241211-DL20241211-014-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024
Date de mise en ligne : 16/12/2024